



Distribution de vivres
aux réfugiés soudanais
du camp de Tréguine
(Tchad).

Collaboration avec les partenaires

LES ORGANISATIONS partenaires contribuent de manière significative à l'action de protection et d'assistance que le HCR mène auprès des réfugiés et des déplacés internes. Elles aident à la mise en œuvre des projets, apportant leur expertise dans divers secteurs et faisant souvent bénéficier le HCR de leur connaissance du contexte local. Ce chapitre présente différents aspects de la collaboration du HCR avec des organisations ou entités partenaires et offre un aperçu des développements prévus en 2013. Il débute par une description des efforts de réforme en cours au sein du système humanitaire international et réexamine sous un nouvel angle les modalités de la coopération entre les principales organisations humanitaires et le HCR dans les situations d'urgence complexes. En 2013, les solides partenariats qui unissent le HCR et différents acteurs humanitaires devraient avoir un impact positif sur l'existence des réfugiés et des déplacés internes.

L'AGENDA TRANSFORMATIF INTERORGANISATIONS

L'AGENDA TRANSFORMATIF interorganisations, qui vise à renforcer la coordination dans les situations d'urgence ainsi que l'obligation de rendre compte des résultats collectifs, a imprimé une nouvelle impulsion aux efforts du HCR pour améliorer la visibilité et l'efficacité de ses partenariats. L'Agenda porte essentiellement sur les catastrophes naturelles majeures et sur les urgences humanitaires complexes, auxquelles aucune organisation ne peut répondre seule parce qu'elle n'est pas spécifiquement mandatée pour cela ou n'en a pas les

capacités. Ces situations, qui sont classées dans la catégorie des urgences de niveau 3, sont coordonnées dans le cadre de l'approche modulaire interorganisations (voir le *Glossaire*) – à la différence des réponses aux situations d'urgence impliquant des réfugiés, qui sont dirigées et coordonnées par le HCR.

Le Comité permanent interorganisations (IASC), qui a élaboré l'Agenda transformatif, a convenu que les éléments centraux de cette approche, à savoir une coordination et une direction renforcées, s'appliquaient également aux situations d'urgence qui ne relèvent pas du niveau 3. Le HCR a participé activement à l'élaboration de l'Agenda et le Haut Commissaire s'est engagé à faire bénéficier cette initiative de l'expertise du HCR en matière de situations d'urgence, selon les modalités décrites ci-après.

En tant qu'organisation opérationnelle de premier plan et membre actif des équipes humanitaires dans les pays, et en qualité d'organisme chef de file modulaire dans trois secteurs clés, le HCR assurera les fonctions énoncées dans l'Agenda transformatif pour les urgences de niveau 3 et – s'il y a lieu et en accord avec les autres membres de l'IASC – dans d'autres situations d'urgence.

Dans les crises de déplacement interne et les situations d'urgence complexes, où un coordonnateur humanitaire a été nommé et une équipe humanitaire de pays mise sur pied, le HCR jouera un rôle important dans la planification, la définition des priorités et la coordination des résultats collectifs, et fera partie d'un cadre de responsabilisation mutuelle.

Le HCR veillera à ce que sa capacité de direction soit adaptée à la tâche

dans toute intervention de l'ensemble du système face à une situation d'urgence de niveau 3, aussi bien dans l'exercice de ses fonctions de chef de file modulaire que dans la gestion globale de ses propres opérations en tant qu'acteur clé de la réponse humanitaire.

COORDINATION HUMANITAIRE

LE HCR A NOMMÉ DES MEMBRES de son personnel en vue de leur inscription au nouveau fichier de coordonnateurs humanitaires principaux pour les urgences de niveau 3. En interne, le Haut Commissariat a constitué un fichier de hauts fonctionnaires prêts au déploiement, composé de cadres expérimentés ayant tous suivi une formation à la direction et à la coordination des interventions d'urgence, pour renforcer ses opérations dans les situations d'urgence de grande ampleur. Ces initiatives permettront au HCR d'honorer son engagement, concernant la disponibilité d'un personnel expérimenté, formé et rapidement déployable dans des situations d'urgence impliquant des déplacés internes ou des réfugiés.

Les membres de l'IASC reconnaissent qu'il appartient au HCR, en vertu de son mandat, de diriger et de coordonner toute intervention d'urgence auprès de populations réfugiées. Pour veiller à ce que l'Organisation continue à exercer ce mandat avec efficacité, le Haut Commissaire a demandé à ce que soit entrepris un examen interne de ses mécanismes de responsabilisation en matière de direction et de coordination dans les situations touchant des réfugiés, auxquelles l'approche modulaire et l'Agenda transformatif ne s'appliquent pas.

Dans le même temps, il est nécessaire de créer des liens efficaces entre la coordination des opérations en faveur des réfugiés et le système des coordonnateurs humanitaires. Une approche de coordination a été appliquée avec succès, à la fois dans l'opération en faveur des déplacés syriens et dans la situation malienne. Dans le cas de la crise syrienne, la nomination d'un coordonnateur humanitaire régional par le coordonnateur des secours d'urgence a été complétée par la désignation d'un coordonnateur régional pour les réfugiés par le Haut Commissaire. S'agissant de la situation malienne, où la réponse humanitaire est de très grande ampleur, le HCR a nommé un coordonnateur régional pour les réfugiés, chargé de travailler avec les mécanismes interorganisations régionaux. Le HCR continuera à tirer parti de ces expériences de collaboration l'an prochain ; dans cette optique, les leçons tirées ont été intégrées à des directives internes sur la coordination interorganisations, destinées aux agents du HCR qui interviennent dans des situations d'urgence complexe.

COORDINATION AU SIÈGE DES NATIONS UNIES À NEW YORK

EN 2013, LE HCR CONTINUERA, PAR l'intermédiaire de son bureau de liaison à New York, à coopérer avec diverses entités, telles que : le Conseil de sécurité ; les comités de l'Assemblée générale compétents ; le Secrétariat de l'ONU, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) ; et les organes de défense des droits de l'homme. Le Haut Commissariat sollicitera le soutien de ces entités et veillera à ce que la question des déplacements forcés figure parmi les priorités des Nations Unies.

Tous les efforts seront déployés pour que les mandats des missions politiques et des missions de maintien de la paix reflètent les principes humanitaires et les principes de protection concernant les réfugiés et les personnes déplacées.

La collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix aidera à mobiliser un appui pour obtenir des solutions durables en faveur des réfugiés.

Le HCR continuera à faire campagne pour que les questions en rapport avec les déplacements forcés et l'apatridie soient incluses dans les décisions intergouvernementales et interorganisations pertinentes prises au Siège des Nations Unies. La coopération sera renforcée selon toutes les modalités possibles à tous les échelons du système des Nations Unies, ainsi qu'avec la communauté diplomatique, les journalistes accrédités auprès de l'ONU et les ONG ; dans le même temps, la sensibilisation de l'opinion publique dans la région de New York sera intensifiée.

COLLABORATION DANS DES DOMAINES THÉMATIQUES

IL N'EST PAS POSSIBLE DE RENDRE compte, en un seul chapitre, de la diversité des partenariats que le HCR entretient avec des entités et des individus à travers le monde. Cependant, les contributions et l'appui d'une multitude de partenaires intervenant dans des situations et des circonstances diverses sont mentionnés au fil des pages de cet Appel, en particulier dans les chapitres consacrés aux pays. Le chapitre *Réponse aux situations d'urgence* offre des informations sur les partenariats du HCR en situation d'urgence. La coopération stratégique avec les entités régionales est décrite dans les résumés régionaux. Les exemples présentés ci-après illustrent d'autres partenariats dans des domaines thématiques.

Le HCR et la FICR dirigent conjointement le module global des **abris**, en partenariat avec ONU-Habitat, l'OIM, l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED), les Services de secours catholiques et d'autres organisations. Une version actualisée de la publication

Shelter Projects, qui sera réalisée avec ONU-Habitat et la FICR, recensera les pratiques optimales et les leçons tirées des récentes situations d'urgence. Dans le cadre d'une collaboration, le HCR, la FICR et le CICR s'emploient à améliorer la conception et la qualité des modèles actuels de tentes familiales et de bâches par des recherches sur les matériaux légers et les traitements ignifugeants. Le Haut Commissariat étudiera, de concert avec l'Université Stanford et l'Agence suédoise pour la protection civile (MSB), des méthodes novatrices pour améliorer les mécanismes d'intervention dans le secteur des abris et des zones d'installation et s'efforcera de mettre au point de nouvelles solutions pour les abris au travers d'une coopération technique avec la Fondation suédoise pour les dessins et modèles industriels et IKEA.

Lorsque le processus de réforme de l'action humanitaire des Nations Unies a été lancé à la fin de l'année 2005, seules quelques agences et organisations travaillaient dans le domaine de la **coordination des camps et de la gestion des camps** (CCCM) et les accords sur des normes et politiques communes dans ce secteur étaient limités. Depuis, le HCR a offert des conseils et un appui technique à ses 12 partenaires du secteur CCCM. En 2013, le module global de CCCM se propose de renforcer la participation des organisations possédant les compétences requises, aussi bien au niveau international que sur le terrain.

Le HCR et l'UNICEF resserrent leur coopération dans plusieurs situations d'urgence impliquant des réfugiés. Les deux partenaires travaillent en étroite collaboration dans un certain nombre de situations d'urgence, notamment au Burkina Faso, en Éthiopie, au Kenya, au Soudan du Sud et au Niger, dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et infantile, de la nutrition et de la protection de l'enfance, ainsi que dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH). L'UNICEF met en œuvre une nouvelle stratégie éducative du HCR en animant des ateliers de renforcement des capacités au niveau international et régional, en partageant des compétences sur l'éducation des filles et en contribuant à l'élaboration de stratégies communes dans le domaine de l'éducation.

Le HCR s'intéresse de plus en plus près aux programmes **d'aide**

LE DIALOGUE DEVRAIT AMÉLIORER L'EFFICACITÉ STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE DES PARTENARIATS DU HCR



alimentaire et nutritionnelle fondés sur la distribution d'allocations financières. Le PAM demeure son principal partenaire dans le domaine de l'aide alimentaire (*voir encadré*). De nouveaux partenariats avec des institutions qui se spécialisent dans ce secteur sont prévus en 2013. Les partenariats avec le secteur privé, y compris avec les banques, permettront d'améliorer l'efficacité de l'aide financière. Le Haut Commissariat entend également nouer des liens avec le Centre Feinstein d'étude sur la famine de l'Université Tufts afin d'élaborer des directives sur la collecte de données en milieu urbain.

Le HCR continuera à prôner l'intégration des personnes qui relèvent de sa compétence dans les programmes nationaux de **santé publique** et de traitement des maladies auprès des ministères de la santé, des donateurs et des autres institutions onusiennes, et poursuivra sa collaboration avec ces différents partenaires dans cette optique. Des partenariats avec des organismes tels que les *Centers for Disease Control and Prevention* aux États-Unis d'Amérique,

les Conseils danois et norvégien pour les réfugiés et *Irish Aid* renforceront les compétences du HCR en matière de santé publique. La coopération entamée dans divers domaines techniques avec l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement supérieur, notamment les Universités Johns-Hopkins et Yale, se poursuivra. De même, le Haut Commissariat continuera de travailler en tandem avec l'organisation australienne de secours en cas de catastrophe *RedR* pour élaborer des formations aux opérations d'urgence, destinées aux partenaires prêts au déploiement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le HCR continuera à mener les efforts de lutte contre le **VIH et le SIDA dans les situations d'urgence humanitaires**, travaillant en étroite collaboration avec ONUSIDA et l'Équipe spéciale sur le VIH et le sida, et demeurera un membre actif du comité de direction du Groupe de travail interorganisations sur la santé

Un établissement de santé géré par un partenaire d'exécution en République dominicaine.

procréative en situation de crise. En 2013, le HCR continuera à plaider auprès des Gouvernements, ainsi que des donateurs, des représentants de la société civile et des ONG, afin de promouvoir le droit des personnes qui relèvent de sa compétence à accéder aux services relatifs à la santé de la procréation et au VIH et à être intégrés aux plans nationaux dans le domaine de la santé.

La collaboration avec les partenaires a pris une importance de plus en plus cruciale dans les **programmes environnementaux** du HCR, notamment en ce qui concerne les besoins en énergie domestique, secteur où une expertise technique est nécessaire. En 2013, le HCR travaillera sur une évaluation de l'énergie domestique avec *ProAct Network*, une ONG suisse spécialiste des questions environnementales, et élaborera une stratégie ainsi que des directives pour mener une action dans ce domaine. Les partenariats avec le PAM, l'UNICEF, la Fondation pour les Nations Unies (dans le cadre de l'initiative « Alliance mondiale pour des réchauds propres ») et un certain nombre d'ONG seront également essentiels pour les activités humanitaires en rapport avec l'énergie domestique et le renforcement des capacités. Le HCR travaillera en étroite collaboration avec le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour intégrer les considérations environnementales dans toutes les interventions humanitaires.

Au titre de son engagement dans les processus mondiaux et régionaux sur **l'asile et les migrations**, le HCR continuera d'appuyer les initiatives du Groupe mondial sur la migration et du Fonds mondial pour la migration et le développement. L'intensification de la collaboration entre l'OIM et le HCR l'an dernier – notamment pendant la crise en Libye et lors de la réponse à la situation d'urgence touchant les réfugiés soudanais – devrait déboucher sur de nouvelles occasions de coopération. En outre, le Haut Commissariat suit avec attention l'Initiative Nansen sur les changements climatiques, lancée par les Gouvernements norvégien et suisse ; cette Initiative examinera les moyens de protéger les personnes déplacées au-delà de frontières internationales à la suite de catastrophes naturelles, provoquées notamment par les changements climatiques.

Le HCR travaille en étroite coopération avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux **droits de l'homme**, y compris le Conseil des droits de l'homme, les organes de suivi des traités de défense des droits de l'homme et les détenteurs de mandat au titre des procédures spéciales, qui rendent compte de problèmes de droits de l'homme en rapport avec des thèmes ou des pays particuliers et prodiguent des conseils à cet égard. Les résolutions et conclusions adoptées à l'issue des sessions relatives aux droits de l'homme peuvent

souvent constituer des instruments de protection complémentaires pour les opérations du HCR à travers le monde. En 2013, le HCR évaluera l'impact de son engagement avec les mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme sur ses opérations.

Afin de contribuer à l'élaboration de **normes juridiques internationales** relatives à la protection des réfugiés, des apatrides et des autres personnes relevant de sa compétence, le HCR demeurera engagé auprès du système judiciaire. Dans ce cadre, il participera aux travaux de différentes cours à travers le monde, interviendra dans des procédures judiciaires et coopèrera avec l'Association internationale des juges aux affaires concernant les réfugiés (AIJAR).

La collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) s'est intensifiée ces dernières années, afin de répondre aux besoins des États relatifs à la délivrance de **titres de voyage lisibles à la machine** et conformes à la Convention. Un guide conjointement élaboré à ce sujet sera publié avant la fin de l'année 2012 (voir le chapitre *Protection des personnes relevant de la compétence du HCR*).

PARTENARIATS AVEC DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

EN 2011, LE HCR A CONCLU PLUS D'UN MILLIER D'ACCORDS AVEC PLUS DE 760 ONG PROVENANT DES QUATRE COINS DU MONDE. LES FONDS ACHÉMINÉS PAR LE

Coopération avec le Programme alimentaire mondial



En 2011, les opérations conjointement menées par le HCR et le PAM ont permis de procurer des **vivres** à quelque 3,4 millions de réfugiés et rapatriés dans 36 pays à travers le monde.

Le HCR et le PAM sont liés par un accord définissant leurs tâches et leurs responsabilités respectives dans l'aide alimentaire destinée aux opérations en faveur des réfugiés, et entreprennent des missions d'évaluation conjointes pour estimer les besoins. Le PAM fournit des rations alimentaires de base aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés dans les opérations qui comptent plus de 5 000 bénéficiaires. En fonction des besoins nutritionnels des bénéficiaires, le HCR fournit

des denrées alimentaires d'appoint, telles que des légumes. Dans certaines opérations, le PAM distribue des aliments spéciaux destinés à prévenir la malnutrition. Le HCR est responsable du traitement de la malnutrition aiguë.

L'an prochain, le partenariat s'orientera sur l'élaboration de nouvelles approches, visant à remplacer les distributions alimentaires par des allocations en espèces et des bons d'échange, aussi bien dans les camps qu'en milieu urbain. Les résultats des recherches conjointement entreprises pour étudier les conséquences potentielles de ces interventions fondées sur l'utilisation d'espèces et de bons, en termes de protection et d'égalité hommes-femmes, seront publiés en 2013. □

Le droit de l'enfant à une identité commence à la naissance

L'enregistrement des naissances est très important pour la protection des enfants. C'est la première étape pour assurer la reconnaissance d'un individu par la loi et l'obtention d'une nationalité (voir le chapitre *Réponse aux situations d'apatridie*).

Le HCR travaille en partenariat avec **Plan International**, une ONG reconnue dans le monde entier pour son action en faveur de l'enregistrement de chaque enfant à la naissance. Le HCR et *Plan International* entendent veiller ensemble à ce que le droit des enfants déplacés à être enregistrés à la

naissance soit respecté. Les deux organisations ont convenu de coordonner leurs activités dans le domaine du plaidoyer, des échanges d'information et de la coopération technique ; d'encourager l'enregistrement universel des naissances au niveau national, régional et mondial ; et d'évaluer la capacité de la société civile à prévenir l'apatridie chez les enfants. Parmi les efforts récents, citons la publication d'une brochure sur les enfants apatrides et des activités de sensibilisation soulignant l'importance de l'enregistrement des naissances en tant qu'instrument de protection des enfants, en particulier dans les situations de déplacement forcé. ■

biais des ONG au cours de la dernière décennie ont plus que triplé – passant de 187 millions de dollars E.-U. en 2001 à 674 millions en 2011.

Les Consultations annuelles du HCR avec les ONG sont devenues un forum important, où l'on échange des points de vue sur des sujets d'intérêt commun, de dimension régionale ou mondiale, et où l'on débat des moyens de renforcer la coopération. En 2012, le Haut Commissaire a lancé un « dialogue structuré » avec les ONG, dans le but général d'instaurer des relations plus stratégiques, plus transparentes, davantage axées sur les résultats et reposant plus sur la confiance. Ce dialogue offre une occasion unique de déterminer les secteurs où les partenariats HCR-ONG doivent en priorité être adaptés et enrichis, en particulier sur le terrain. Diverses ONG (nationales et internationales) et la FICR y participent. Le dialogue devrait améliorer l'efficacité stratégique et opérationnelle des partenariats du HCR.

APPUI TECHNIQUE

LE MODULE GLOBAL DE LA PROTECTION a mis en place un certain nombre d'arrangements de collaboration avec des ONG, notamment des accords de **déploiements techniques** et des accords stratégiques avec des partenaires tels que le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil international des agences bénévoles, Handicap International, *HelpAge*, le Centre de suivi des

déplacements internes, *InterAction*, *Save the Children* et *World Vision*.

Les modules de protection dirigés par le HCR sur le terrain continueront à conclure des **accords de présidence et de direction** avec les ONG, en tirant parti de l'expérience acquise dans le cadre des arrangements mis en place avec le Conseil danois pour les réfugiés en République centrafricaine et en Somalie, et avec le Conseil norvégien pour les réfugiés en Afghanistan, en Colombie et au Soudan du Sud.

Diverses ONG internationales, réputées pour leurs compétences techniques en matière de résultats scolaires, d'alphabétisation, d'utilisation des technologies dans l'enseignement, de suivi et d'évaluation et de programmes pour les jeunes appuieront le déploiement de la **stratégie d'éducation** du HCR pour les réfugiés dans 20 pays. Ces partenaires s'attacheront essentiellement à garantir la qualité de l'enseignement et à renforcer les capacités des partenaires locaux pour pérenniser les programmes éducatifs.

Les efforts visant à élargir l'accès aux études supérieures par l'enseignement à distance se poursuivront dans le cadre de partenariats avec des ONG appuyant des programmes d'études et avec un réseau d'universités. La collaboration avec l'Université York de Toronto et l'Université Kenyatta de Nairobi, destinée à créer un programme d'études sanctionné par un diplôme universitaire dans le camp de réfugiés de Dadaab (Kenya), sera renforcée. Un partenariat noué avec le groupe *Jesuit Commons*:

Higher Education at the Margins sera développé pour améliorer l'accès à des programmes certifiés d'enseignement à distance.

Les partenaires non gouvernementaux joueront également un rôle essentiel dans le Cadre pour la protection des enfants, récemment lancé, au travers de déploiements et moyennant la mise en œuvre de programmes de protection des enfants sur le terrain. Dans ce domaine, le HCR fera également appel à des partenaires mobilisables en renfort, tels que *Save the Children* Suède et Norvège, *SURGE-IRC*, *RedR* Australie, le Conseil norvégien pour les réfugiés et le Conseil danois pour les réfugiés.

Les ONG jouent un rôle important en aidant le HCR à s'acquitter de ses responsabilités et à garantir le respect de l'**obligation de rendre compte aux populations qui relèvent de sa compétence**. En retour, le Haut Commissariat continuera d'offrir une aide financière et un appui technique à ses partenaires non gouvernementaux, en particulier à ceux qui travaillent dans des régions reculées, en s'assurant que les organisations nationales et locales reçoivent un soutien adéquat. Le cadre qui régit les relations du HCR avec ses partenaires est exposé dans les Principes de partenariat de l'Organisation. Parmi ces principes figurent l'égalité, la transparence, l'approche orientée sur les résultats, la responsabilité et la complémentarité. ■